



LE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES NOUS FAIT TOUS AVANCER

Levallois-Perret, le 26 juin 2014

- COMMUNIQUE DE PRESSE -

KOEO propose la création d'un "Service Civique Professionnel" pour impliquer régulièrement les salariés dans des causes d'intérêt général

Le contexte

Les entreprises peuvent aujourd'hui s'impliquer dans des partenariats locaux avec le monde associatif - au travers du mécénat de compétences notamment (don de savoir-faire personnel ou professionnel de collaborateurs volontaires, pendant leur temps de travail, auprès de structures d'intérêt général). **Mais les collaborateurs qui veulent s'engager dans ce dispositif ne peuvent le faire que si leur entreprise est déjà inscrite dans cette démarche.**

Le projet

A l'instar du DIF (Droit Individuel à la Formation), et du futur CPF (Compte Personnel de Formation en vigueur en 2015) le **Service Civique Professionnel donnerait le droit à chaque salarié de toute entreprise d'effectuer tous les ans une période de 2 jours de don de compétences auprès d'une structure associative d'intérêt général** (1 jour ouvré travaillé + 2 jours de RTT). En aménageant ainsi de façon opérationnelle ce lien entre l'économie marchande et le tiers secteur au travers de la création d'un "cadre" plus visible et surtout plus lisible pour les parties prenantes, on peut potentiellement créer plus de **550 millions d'heures de temps-homme au profit de l'intérêt général**, chaque année.

Les bénéfices sociétaux

Ces journées dédiées exclusivement à des projets "sociétaux" d'intérêt général, permettraient d'une part de **répondre au manque récurrent de ressources du secteur associatif et de l'ESS** dû aux baisses constantes de subventions publiques, au travers du don d'expertises professionnelles ou personnelles (communication, gestion, informatique, logistique, ... ou soutien scolaire, aide aux bénéficiaires, ...), mais aussi de **répondre aux nouveaux enjeux du monde de l'entreprise** : quête de sens exprimée par les collaborateurs, accompagnement des seniors entre fin de carrière et début de retraite, redéploiement de compétences lors de ralentissements d'activité, ...

Cela serait aussi pour les entreprises l'opportunité d'ouvrir ses portes vers d'autres acteurs de la société civile, en tissant des **passerelles collaboratives locales et de co-construction** avec les associations de proximité, chacun des 2 univers ayant aujourd'hui autant à recevoir qu'à donner, que cela soit en terme de valeurs, de méthodologies et de savoir-faire.

L'implication des parties prenantes

KOEEO a déjà interpellé les parties prenantes concernées (Ministère du Travail, CESE, représentations syndicales et patronales, Coordinations et Fédérations Associatives, etc) pour débattre de la faisabilité du **Service Civique Professionnel** dans le cadre du **Code du Travail** afin d'en reconnaître l'existence et le droit d'usage.

Les modalités de déploiement

Les caractéristiques préliminaires du **Service Civique Professionnel** dans sa conception fondatrice sont les suivantes :

- Jours dédiés : 1 jour ouvré travaillé (rentrant dans un principe de défiscalisation - Loi Aillagon août 2003 ou déduit du crédit de temps "formation" du salarié) + 2 jours de RTT abondés par le collaborateur
- Dispositif : accessible à tout collaborateur d'entreprise volontaire, sans obligation
- Fréquence : 1 fois par an

KOEEO est une entreprise de l'ESS (Entreprise Sociale et Solidaire), agréée Entreprise Solidaire en 2013, et membre de la 1ère heure du MOUVES (Mouvement des Entreprises Sociales et Solidaires). Elle regroupe au sein de sa plateforme plus de 2 000 associations d'intérêt général réparties sur l'ensemble du territoire, qui oeuvrent pour résoudre les principaux enjeux sociétaux d'aujourd'hui : ré-insertion, éducation, recherche, santé, environnement, culture, ... KOEEO participe à la co-construction de proximité entre acteurs économiques et structures associatives au travers d'un dispositif solidaire plein d'avenir : le mécénat de compétences. Cette structure a été créée et est animée par Jean-Michel Pasquier en 2010 et a déployé plus de 4 000 heures dédiées à l'intérêt général.



jmpasquier@koeo.net



[@koeo_net](https://twitter.com/koeo_net)



<http://tinyurl.com/o9jgd5m>



Label Finance Innovation 2011



Membre du Collège du MOUVES

info@koeo.net - 40 bis rue Rivay - 92300 Levallois-Perret



Rejoignez et signez notre pétition sur :

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Creons_un_Service_Civique_Professionnel_pour_que_les_entreprises_avec_leurs_collaborateurs_aident_le_monde_associatif/

